

DOSSIER D'INSCRIPTION

INTERNAT 2024/2025

INSTITUT DES MÉTIERS DE SAINT-ÉTIENNE

NOM de l'élève : _____

Prénom de l'élève : _____

Date de naissance :/...../.....

Formation suivie : _____

Responsable(s) légal (aux) :

Lien de parenté : Père Mère Tuteur

NOM : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **VILLE :** _____

Adresse mail :@.....

Tél fixe : **Tél portable :**

Tél portable de l'élève :



Signature du (des) responsable(s) légal(aux) de l'élève :

HORAIRES OUVERTURE INTERNAT ET ORGANISATION GENERALE

**L'internat est accessible du lundi au vendredi
à l'exception des périodes de vacances scolaire et jours fériés.**

Rythme de vie :

Les locaux de l'internat sont accessibles à partir de 17h30 tous les soirs. Les internes déposent leurs bagages les lundi et vendredi matin à la bagagerie du centre de formation prévue à cet effet (infirmierie).

Temps forts :

- 17h30 – 21h30 ouverture des bâtiments (1^{er} appel des internes)
- 19h00 - 20h00 repas
- 20h00 - 21h30 temps libre (2^{ème} appel des internes)
- 22h00 extinction des feux
- 07h00 réveil des internes (3^{ème} appel des internes)
- 08h00 fermeture des bâtiments, petit déjeuner servi de 07h30 à 08h00 au self.

Les chambres :

Le calme et le respect de l'autre dans les chambres sont des conditions essentielles pour garantir à chaque interne un espace personnel privilégié.

- La répartition des internes dans les chambres est de la responsabilité de l'établissement.
- Les règles de non mixité dans les chambres doivent être respectées.
- Lors de l'accueil de rentrée, une fiche relative à l'état des lieux est établie par les élèves et remises aux responsables d'internat.

Toute dégradation volontaire pourra être facturée au responsable.

- Les élèves ont la responsabilité du rangement et de l'hygiène de leur chambre afin d'en faciliter le nettoyage.
- Pour des raisons de sécurité aucun déplacement de mobilier n'est autorisé. De la même façon est interdite l'utilisation de matériel inflammable (bougie, encens, etc.).
- Une armoire est mise à disposition de chaque élève afin d'y mettre ses effets personnels. L'apport d'objets de valeur est vivement déconseillé et reste sous la responsabilité de l'élève.

Continuité éducative et prévention :

Conformément règlement intérieur de l'établissement il n'est pas autorisé de fumer, d'introduire ou de consommer tous produits psychoactifs dans l'enceinte de l'internat il est interdit d'introduire tout objet susceptible d'être utilisé pour porter atteinte à la personne.

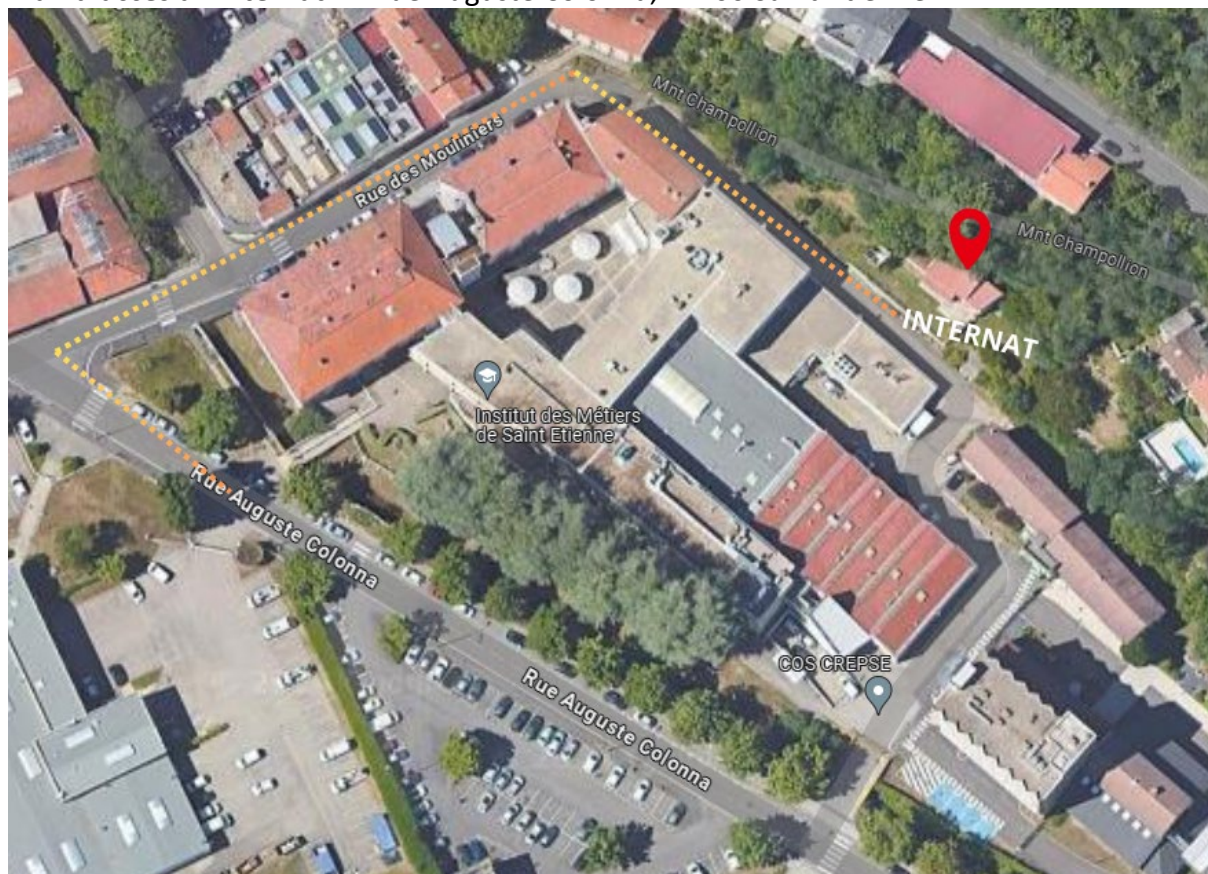
Toute absence ou retard doit être signalée à l'internat de l'Institut des Métiers de Saint-Étienne en utilisant l'adresse mail suivante : internat@im-saintetienne.fr ou par téléphone : **04 77 59 31 80**

Trousseau des internes :

Le trousseau doit être suffisant. Il peut se composer suivant la liste indicative ci-dessous :

- Trousse de toilette + linge de toilette
- 1 paire de pantoufles silencieuses
- 1 cadenas obligatoire
- Linge et vêtements au gré de la famille

Plan d'accès à l'internat : 1 Rue Auguste Colonna, 42100 Saint-Étienne



FICHE INFIRMERIE INTERNAT (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR ET SIGNER PAR LES PARENTS – Une 2^{ème} fiche distribuée à la rentrée sera à remplir pour l'infirmerie d'externat

ELEVE

Nom : Prénom :

Classe en 23/24

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse : Ville :

PHOTO
(à agrafes)

PARENTS Mariés Divorcés / Séparés Célibataires

TELEPHONE indispensable pour joindre les parents :

- **PERE** : Nom Prénom : Domicile : Portable :

- **MERE** : Nom Prénom : Domicile : Portable :

- **CORRESPONDANT** : Nom Prénom : Domicile : Portable :
Adresse :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Date du dernier rappel DTP (diphtérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il des problèmes de santé (à signaler en cas d'hospitalisation) ? :

Présente-t-il une allergie ? Si OUI à quoi ? :

Traitement :

(Interdiction d'avoir un traitement dans les chambres d'internat, il doit être déposé et pris à l'infirmerie)

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé »:

Fait le : Le Père : La Mère : Le Tuteur :

REGLEMENT FINANCIER DE L'INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

ORGANISATION DE LA RENTREE 2024

Il sera remis à chaque interne une clef magnétique pour l'ouverture de la chambre à chaque début de période d'occupation.

Les linges de lit seront remis au même moment.

La clef magnétique ainsi que les linges de lit seront à remettre au personnel de l'internat à chaque fin d'occupation.

En cas de perte de la clef magnétique, celle-ci sera refacturée à l'interne 5€.

PAIEMENT DES FRAIS D'INTERNAT DES INTERNES

L'Institut des Métiers de Saint Etienne émet une facture mensuelle représentant les frais d'hébergement de la période écoulée.

La facture est payable à réception auprès de l'Institut des Métiers de Saint Etienne. Le montant dû correspond au tarif d'une nuitée, d'un repas du soir et d'un petit déjeuner voté par le Conseil d'Administration pour l'année scolaire 2024/2025 qui est de **27 euros par nuit** (les repas du soir ou petit déjeuner ne sont pas dissociable du tarif de la nuitée).

Pour les apprentis, le reste à charge est de **18 euros par nuit**.

La facturation est établie en fonction des cahiers d'appel de l'internat. Les élèves sont hébergés à compter du **lundi soir**.

Il est à noter que l'internat est fermé les jours fériés et périodes de fermeture de l'établissement.

DOSSIER A RENVOYER COMPLET A :

Institut des Métiers de Saint Etienne
Gestion Hébergement Internat
1 rue Auguste Colonna
42100 Saint Etienne

CONFIRMATION D'ACCORD DE FINANCEMENT

A COMPLETER :

Je soussigné(e) M..... responsable légal(e) de l'élève,

NOM : _____

Prénom : _____

Formation : _____

(à cocher)

- Déclare que celui-ci sera interne. J'ai reçu le règlement financier de l'établissement et m'engage à le respecter.
- Je m'engage à régler les factures à réception auprès de l'Institut des Métiers de Saint Etienne.
- Je joins à ce dossier un chèque de caution de 360 euros qui me sera restitué sur demande à la fin de l'année scolaire.
- Le service comptable pourra encaisser ce chèque en cas de non-paiement de la 1^{ère} facture 15 jours après la 1^{ère} relance.
- Dans ce cas, mon enfant pourrait se voir refuser l'accès à l'internat.
- Je m'engage à faire en sorte que ce chèque soit débitable à tout moment.

Le service comptable de l'Institut des Métiers de Saint Etienne est joignable pour tout problème de recouvrement : comptabilite@im-saintetienne.fr

Pièces à fournir :

- Un chèque de 360 euros à l'ordre de l'Institut des Métiers de Saint Etienne
- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité du responsable légal

A, le

**Signature des parents ou du tuteur précédé de la mention manuscrite
« bon pour caution et accord »,**